



Espace propriétaire

Ajouter les équipements et les photos d'un lot

Noter la chaudière, le chauffe-eau, la VMC, et garder des photos techniques du

P04 · Procédure pas à pas

POUR QUI

- Le propriétaire qui veut suivre l'entretien et l'âge des équipements d'un lot.

CE QUE VOUS OBTENEZ

- Des équipements enregistrés, dont les entretiens se suivent seuls, et une photothèque technique.

À PRÉVOIR

- Durée : 10 minutes
- Un lot créé (procédure P01 ou P02)
- Marque, modèle, date de pose si vous les avez

Les étapes

- 1 Ouvrez la fiche du lot
- 2 Ajoutez un équipement
- 3 Enregistrez, l'entretien suit tout seul
- 4 Gardez des photos techniques

1 Ouvrez la fiche du lot

Dans la fiche d'un bien, cliquez sur le lot dans le tableau **Lots**. La fiche du lot rassemble ses baux, sa santé technique, son entretien, ses équipements et ses diagnostics.

Lots							
Lot	Type	Surface	Pièces	Statut	Locataire	Loyer	Technique
A12 — T3	Appartement	64 m ²	3	Loué	Julien Marchand	985,00 €	À traiter
A21 — T2	Appartement	42 m ²	2	Loué	Nadia Benali	750,00 €	Inconnue
A34 — Studio	Appartement	24 m ²	1	Vacant	Voir l'annonce en ligne →	—	Inconnue
P7 — Parking	Parking	12 m ²	—	Loué	Linh Nguyen	75,00 €	Inconnue

1 Un clic sur le **lot** ouvre sa fiche.

2 Ajoutez un équipement

Dans la section **Équipements**, cliquez sur **Ajouter un équipement**. Choisissez la **catégorie** (chaudière, chauffe-eau, VMC...), donnez-lui un **nom**, et indiquez si vous les connaissez la marque, le modèle, le numéro de série et la date de pose.

Les champs marqués * sont obligatoires. Les autres peuvent être laissés vides.

1	Catégorie *	2	Nom *
	Chaudière		Chaudière gaz du séjour
	Pièce (optionnel)		État
			En service
3	Marque (optionnel)		Modèle (optionnel)
	Frisquet		
	Numéro de série (optionnel)	4	Posé le (optionnel)
			09/15/2019

La date de pose sert à calculer l'âge de l'équipement, et à le signaler « à surveiller » une fois sa durée de vie indicative atteinte.

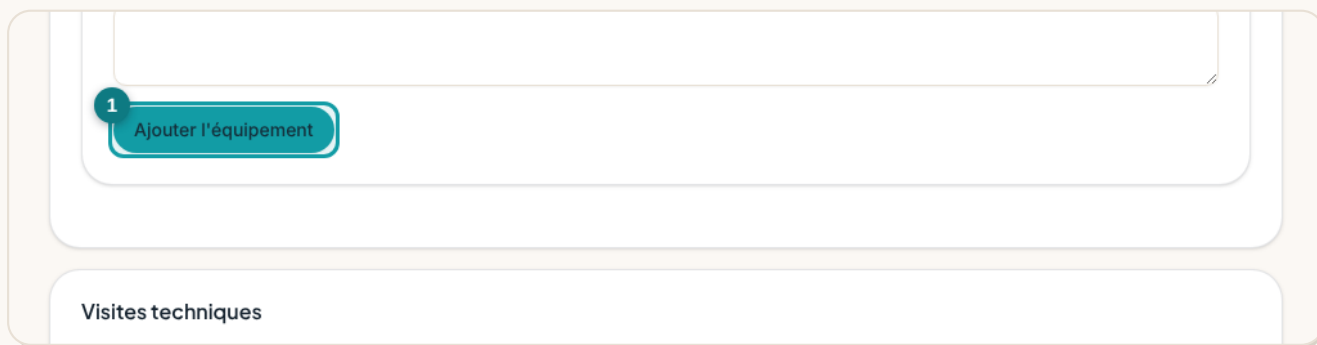
- 1 La **catégorie**.
- 2 Le **nom** de l'équipement.
- 3 La **marque**, facultative.
- 4 La **date de pose**.

BON À SAVOIR

La date de pose sert à calculer l'âge de l'équipement et à le signaler « à surveiller » une fois sa durée de vie indicative atteinte.

3 Enregistrez, l'entretien suit tout seul

Cliquez sur **Ajouter l'équipement**. Une chaudière, une VMC ou un conduit enregistrés ajoutent un entretien automatique : il apparaît dans l'onglet **Entretien** avec sa périodicité légale.



- 1 Le bouton **Ajouter l'équipement**.

4 Gardez des photos techniques

Dans la section **Visites techniques**, le lien **Photothèque technique** ouvre les photos du lot. Une visite technique note l'état du logement et de ses équipements en dehors de tout bail, à la différence de l'état des lieux : la première se lance avec **Nouvelle visite**.



- 1 **Nouvelle visite** technique.
2 La **photothèque technique**.

Et ensuite

- Programmer un entretien récurrent (procédure P22).
- Lire le calendrier réglementaire (procédure P20).